

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 10 novembre 2008

L'an deux mille huit et le dix novembre à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 4 novembre 2008, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON, POUSSET
Mmes et MM. les conseillers : Mmes, LAMOTHE, LARRAILLET, SANTOS
MM. AUGUEUX, DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avaient donné pouvoir : Mme HELLAND à M. AUGUEUX
Mme HELY à M. LAFON
Mme HUC à Mme SANTOS
Mme NADEAU à Mme DARMAILLACQ

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2008
- cimetière : délibération pour imputer la reprise de concessions en investissement + ouverture de crédits
- point sur le projet de rénovation du foyer rural
- délibération pour constitution de la commission d'appel d'offres
- réorganisation foncière : projet de délibération pour l'appel d'offres de consultation
- aire d'accueil pour les gens du voyage
- questions diverses

Documents joints à la convocation :

- compte rendu du conseil municipal du 13.10.2008
- convention relative à l'animation d'échanges multilatéraux en milieu forestier
- courrier au Conseil Général du 3.11.2008
- constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (pour info)

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 13 octobre 2008 est approuvé et signé par tous les membres présents ou représentés.

1) **cimetière : délibération pour imputer la reprise de concessions en investissement + ouverture de crédits**

DELIBERATION

Vu la reprise des concessions envisagée, le conseil municipal décide que le montant des différentes interventions s'y rapportant (ouverture et fermeture des caveaux, relevage des corps...) soit porté en investissement et d'ouvrir des crédits pour cet aménagement global du cimetière :

2128 - 70 (cimetière)	: + 8 200 €
61522 (entretien et réparations de bâtiments)	: - 8 200 €
D 023 (virement à la section d'investissement)	: 8 200 €
R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 8 200 €

Vote : unanimité

2) **délibération pour virement de crédits pour l'achat d'un chargeur frontal**

DELIBERATION

Vu la nécessité d'acheter un chargeur frontal et les crédits prévus pour le matériel et l'outillage de voirie étant insuffisants, le conseil municipal décide d'effectuer un virement de crédits pour cet investissement :

21578 - 71 (matériel et outillage de voirie)	: + 1 100 €
61522 (entretien et réparations de bâtiments)	: - 1 100 €
D 023 (virement à la section d'investissement)	: 1 100 €
R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 1 100 €

Vote : unanimité

3) point sur le projet de rénovation du foyer rural

* M. AUGUEUX fait part aux élus que sur les huit entreprises contactées pour l'amélioration du chauffage dans le foyer rural, quatre ont remis leurs réponses. Trois de ces entreprises ont proposé une alimentation par pompe à chaleur. Pour établir un choix, trois critères entrent en jeu, dit-il :

- l'aspect esthétique
- l'aspect technique
- la maintenance.

La commission se réunira prochainement pour établir ses conclusions.

* Aménagement du sas :

L'entreprise NADEAU se révèle la moins-disante des deux entreprises contactées.

* Peinture des boiseries extérieures :

Un devis sera demandé à l'entreprise DAUBA.

4) délibération pour constitution de la commission d'appel d'offres

DELIBERATION

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres. Le maire en est membre de plein droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Titulaires : M. Michel GUERRERO, M. Francis LAFON, M. Guy POUSSET

- Suppléants : M. Cyril AUGUEUX, Mme Josseline DARMAILLACQ, M. Pierre FRANCESCHINIS

Vote : unanimité

5) réorganisation foncière : projet de délibération pour l'appel d'offres de consultation

L'observation du cadastre de la commune montre une zone forestière d'environ 200 hectares composée en majorité de petites et moyennes parcelles. La forêt est en état d'entretien et d'exploitation assez disparate.

Lors d'un contact récent, la S.A.F.E.R. a présenté au maire une procédure de réorganisation foncière qui a pour objectif de favoriser la constitution de parcelles de taille suffisante permettant une exploitation viable et raisonnée.

A titre d'information, un exemplaire de la « convention relative à l'animation d'échanges multilatéraux en milieu forestier » établi par la S.A.F.E.R. a été adressé aux conseillers en même temps que l'ordre du jour. Ce document décrit le processus envisagé. Il est annexé au compte rendu.

Le maire a adressé un courrier au Conseiller Général pour solliciter une subvention. D'après les renseignements recueillis par le maire, il est possible d'obtenir une aide de 50 %. Si une telle opération était lancée, il restera environ 8 000 euros à la charge de la commune.

Mme LARRAILLET demande si l'on connaît le nombre de propriétaires à Pujols et si on sait combien pourraient être intéressés. Le maire pense qu'il y en a environ une centaine. Pour avoir le nombre exact, il faudra faire, au moyen d'un logiciel spécifique, une extraction à partir du cadastre et que ce travail est d'ailleurs prévu dans l'étude. Le maire, à travers ses différents contacts, sait qu'il y a des personnes intéressées pour l'achat de bois.

Mme LARRAILLET demande si les propriétaires ont des obligations, concernant l'exploitation des parcelles nouvellement constituées. Le maire lui répond que non. Mme LARRAILLET remarque que dans ce cas, la commune aurait dépensé de l'argent public sans s'assurer de contrepartie.

M. DUCOUSSO évoque les E.C.I.F. Le maire déclare que la démarche proposée reprend les mêmes principes. Les deux relèvent de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001.

Avant de prendre une décision et de lancer éventuellement une consultation par la désignation d'un maître d'œuvre, les conseillers présents souhaiteraient que la S.A.F.E.R. vienne faire une présentation.

Le maire l'accepte et se charge de prendre le rendez-vous.

6) délibération pour la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement du groupe scolaire

Vu les précédentes réunions du conseil municipal et le dernier contact avec le Conseiller Général, le maire propose de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la consultation de maîtres d'œuvre.

DELIBERATION

Vu la nécessité d'agrandir le groupe scolaire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Après délibéré,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage à 300 000 € H.T.

et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

7) délibération pour le téléthon : versement de subvention

Le maire donne lecture d'un courrier de M. FLAGES, coordinateur du Téléthon. Cette manifestation aura lieu dans notre village le samedi 6 décembre 2008.

Des livres offerts par le Téléthon ont été remis au maire par Mme LARRAILLET. Un courrier de remerciements sera adressé à cet organisme.

DELIBERATION

Pour permettre aux associations pujolaises de s'investir dans la manifestation du téléthon, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser une subvention de 320 euros au club informatique de Pujols sur Ciron. Ces 320 euros serviront donc intégralement au téléthon.

6) aire d'accueil pour les gens du voyage

Le maire rappelle que la loi crée des obligations vis-à-vis des gens du voyage. A ce titre un plan départemental d'implantation des aires d'accueil a été établi par la préfecture qui en impose une sur le territoire de la CDC de Podensac. Pour bénéficier avec certitude des aides financières importantes de l'Etat, la décision doit être prise avant fin 2008. Au-delà les financements publics sont incertains. L'enjeu pour la CDC est d'environ 200 000 euros.

Le maire déclare que depuis qu'il est maire (2005) ce sujet a été régulièrement évoqué dans les différentes instances de la communauté de communes sans pour autant trouver d'issue positive. La CDC avait identifié un terrain sur la commune de Podensac comme pouvant répondre aux critères nécessaires. La commune de Podensac a usé de tous les moyens juridiques à sa disposition pour bloquer le dossier. Il y a aujourd'hui deux procédures en cours au tribunal administratif. A date, aucune autre commune n'a manifesté l'intention d'accueillir une telle structure. A ce stade le maire considère, et il assume ses propos, que ce constat

reflète une situation où le racisme et les arrières pensées électoralistes l'emportent sur le sens de la responsabilité politique.

Le besoin fixé par les pouvoirs publics est une aire de 12 emplacements de 300 mètres carrés soit 24 caravanes. Une initiative récente de Philippe Meynard a permis d'associer les CDC de Cadillac et du Vallon d'Artolie à la réflexion et au financement, et d'envisager deux aires de 6 plutôt qu'une plus importante de 12. Pour autant, aucune des parties prenantes n'a manifesté la volonté de réaliser une aire sur son territoire.

Au cours du mois d'octobre, un conseil communautaire auquel assistaient 6 élus pujolais a été consacré à cette problématique. Les témoignages apportés par le Président du syndicat intercommunal des gens du voyage de Langon, le Maire de Toulence et le représentant de la société Aquitanis qui gère la majorité des aires en Gironde ont été très positifs. Il faut savoir que les règles de fonctionnement sont très strictes et les suivis mis en place, aussi bien du point de vue entretien que social, parfaitement efficaces.

Par ailleurs le maire informe le conseil que les problèmes des gens du voyage ne sont pas étrangers à notre commune. En effet :

- En janvier 2005 nous avons connu une installation sauvage pendant 3 mois
- La sous-préfecture nous a sollicité en 2006 pour réquisitionner l'espace Pierre Coillot afin d'installer temporairement une douzaine de caravanes.
- Sur le territoire communal trois personnes appartenant à la communauté des gens du voyage possèdent des terrains qui pourraient faire l'objet d'une implantation certes illégale mais à laquelle il serait extrêmement délicat de mettre fin compte tenu de la position actuelle de la CDC.

Le maire, après des échanges informels avec les adjoints et des conseillers, excédé par l'hypocrisie ambiante et les discours généreux mais stériles, a pris la décision de proposer la candidature de Pujols pour une des deux aires. Le site pressenti serait en face la zone de passage créée il y a 4 ans (carrefour de la route d'Illats et de Preignac) pour autant que le lieu soit validé par les services compétents. La Sous-Préfète a accueilli cette initiative avec beaucoup d'intérêt et sera très attentive à l'évolution de ce dossier.

Madame Larraillet et Monsieur Ducouso déplorent avoir appris cette information par la presse et font remarquer que, n'ayant pas d'adjoint, l'équipe minoritaire est écartée de toutes discussions. Monsieur Ducouso pense que compte tenu de la teneur du sujet une concertation préalable aurait dû être menée auprès de la population. Un échange s'en est suivi plus sur la forme que sur le fond, Madame Laraillet et Monsieur Ducouso ne livrant pas leur intime conviction. En tout état de cause, si le projet devait prendre corps une réunion d'information serait organisée avec la participation des services de l'état, de l'organisme gestionnaire et d'élus témoins.

7) questions diverses

* Le maire remet aux élus une copie d'un courrier adressé à M. MEYNARD, Président de la C.D.C. lui demandant de prendre les dispositions pour effectuer les travaux sur les berges du Ciron à l'espace Pierre COILLOT.

* La prochaine réunion de quartier aura lieu le samedi 15 novembre à 11 H chez M. Max PARAGE. Elle concernera tous les habitants de la route de Preignac et du Pingua.

Les élus qui le désirent peuvent participer à la réunion.

- * Le réaménagement du carrefour de la Vierge a été réalisé par les services du Conseil Général.
- * Les travaux prévus dans le quartier Le Blanc ont débuté et se poursuivent actuellement.
- * Le maire remet à chaque élu le document d'objectifs DOCOB « Vallée du Ciron – site Natura 2000 » sous forme de C.D.
- * Mme la Sous-Préfète a organisé une réunion de travail avec l'ensemble des maires du canton le 7 novembre à Podensac. A cette occasion, chaque maire a fait une présentation de sa commune. Concernant Pujols, il a été souligné la vitesse toujours excessive des véhicules sur la route de Landiras, dans la traversée de l'agglomération. Mme la Sous-Préfète a profité de la rencontre pour évoquer l'évolution de l'organisation territoriale, à savoir les fusions de Communautés de Communes.
- * Une bourse aux jouets aura lieu au Foyer rural de Pujols le 30 novembre.
- * A une question de M. DUCOUSSO concernant l'enquête auprès de la population, il est précisé que la commission se réunira pour la première fois dans le premier trimestre 2009.

Séance levée à 22 Heures 50.